

## CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION POPULAIRE

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
25.002	17.12.2024		
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 28.01.25. OU distribué la première fois lors de la séance du 28.01.25 et inscrite à l'OJ de la séance du .....			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le : .....			
Décision : .....			
Délai pour classement : .....			
Classement : .....			

La motion populaire est une demande faite au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport sur une question déterminée. Elle doit être signée par au moins 100 électrices ou électeurs de la commune et comprendre une brève motivation (article 69 du Règlement général).

### **Art. 101 de la Loi cantonale sur les droits politiques :**

<sup>1</sup>L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

<sup>2</sup>Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

<sup>3</sup>Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

**Le fichier rempli doit être envoyé à l'attention du Conseil communal à l'adresse *Tour Espacité, case postale 370, 2301 La Chaux-de-Fonds* ou par mail : [Chancellerie.communaleCHX@ne.ch](mailto:Chancellerie.communaleCHX@ne.ch)**

**Titre (obligatoire) : Passerelle dangereuse interdite aux Cornes-Morel 11, en Ville. Comment construire le futur ?**

**Texte avec brève motivation (obligatoire) : La passerelle permettant aux piétons de franchir la ligne des Chemins de fer jurassiens du nord au sud des quartiers d'Esplanade, Fritz-Courvoisier, Marais et Etang vers La Croix-Fédérale a été interdite par un information tardive et sommaire aux usagers. Protestation. Et quelle consultation pour les aménagements futurs? Une lettre a été adressée à tous les Conseillers généraux ainsi qu'au Conseil communal par son président et vice-président.**

**Premier-ère signataire (obligatoire):**

Nom : Givord

Prénom : Christiane

Date de naissance :

Adresse postale : ●

Adresse mail : ■

N° de téléphone ■

**Liste des signat**

■  
■  
■  
■  
■

✓  
✓  
✓  
✓  
✓